



EVALUATION DES RECOMPENSES

Par **hypoccampe**, le **21/03/2012 à 15:25**

Bonjour,

J'ai besoin de vos connaissances pour connaître le cas suivant me concernant en tant qu'héritier

Mes parents, mariés sous le régime légale

Je suis fils unique de mon père

Ma mère à un enfant d'un mariage précédent

Bien propre à mon père =

Il hérite de ma gd mère 6 appartements, mis en location pendant une dizaine d'années, ensuite il en vend 4 de son vivant.

remis sur un compte bancaire commun.

ces ventes sont de l'ordre de 292.175 euros

Les frais sur successions = 46.238 euros

Bien propre ma mère

Elle reçoit en donation partage la maison à ma gd mère, mon père paye la part aux 2 soeurs

Ma mère n'a jamais travaillé

Mon père fait des travaux d'agrandissement de cette maison qui devient leur résidence principale

valeur de la maison au partage 13.722 euros

frais des travaux = 39.000 euros

soulte versée aux 2 soeurs de ma mère 9.148 euros

Mon père est décédé en 1994

Au décès de mon père il y avait un actif net de 158.136 Euros

le notaire n'a pas tenu compte des récompenses (ma mère, ne l'a pas informé, et moi je découvre tout cela après la mort de ma mère)

Ma mère vient de décéder et mon notaire me dit qu'il faut tenir compte des récompenses

Il reste à la succession de ma mère

La maison a elle = valeur estimée 90.000 euros et 13.000 euros de liquidités.

Comment calculer la récompense ?

Sachant que mon demi-frère et moi héritons de ma mère.

Ma mère à fait une donation de 5.000 euros à moi et mon demi-frère

je n'ai rien eu d'autre de mon père.

Pour information = ma mère avait choisi 100% de l'usufruit

Mon calcul, fait ressortir un déficit

Je me demande si la récompense calculée par mes soins est bien faites ! je n'en suis pas sûr,

J'ai à faire la déclaration de succession, mon demi-frère ne s'étant pas encore prononcé.

Je vous remercie infiniment de m'aider dans la possibilité de vos connaissances.